Image not found or type unknown

Remboursement de bourse d'étude

Par **amimi**, le **15/07/2016** à **13:30**

Bonjour, actuellement en licence à la fac et etant boursiere ce matin j'ai reçu une lettre me demandant de rembourser les sommes perçues. Bien que je n'allais pas souvent en cours pour differents problèmes personnelles je suis dans l'incapabilité totale de rembourser
je poste ce message afin de savoir quels sont les moyens pour ne pas rembourser car ce n'est pas du tout de la mauvaise volonté bien au contraire. Je n'ai absolument aucune ressources et n'ai pas de famille
Cordialement

Par **fabrice58**, le **15/07/2016** à **14:24**

Vous n'avez donc pas respecté votre part du contrat.

Pour ne pas à nouveau remplir vos obligations, il faut demander au CROUS l'annulation de cette dette, sinon elle sera due ad vitam aeternam.
De plus, cette annulation n'est pas un dû.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés